



FORMATION

Conseiller en Bionutrition – hygiène naturelle

Programme

La formation de Conseiller en bionutrition – hygiène naturelle se réalise sous la forme d'un cours par correspondance. Elle se conclut par un contrôle de compétence et par la réalisation d'un mémoire sur un sujet déterminé avec le Dr Raphaël Perez.

La formation repose sur l'étude des ouvrages « Les sources de l'alimentation humaine », « Compatibilités alimentaires », « Votre santé avec l'authentique régime crétois » et « L'alimentation pour une santé optimale », d'ouvrages numériques, complétée par des vidéos d'enseignement. Elle comprend une partie théorique, une partie d'observations et de recherches personnelles réalisées sous la forme d'un questionnaire d'approfondissement.

Module 1 : Système digestif et nutrition

Objet

Le module « Système digestif et nutrition » fournit les aptitudes de conseiller en nutrition basées sur le fonctionnement du système digestif et les capacités digestives du corps humain.

Le cours « Système digestif et nutrition » se compose de huit parties + l'étude de cas concrets – mise en situation.

Sommaire

1. Les nutriments (protéines, glucides, lipides, vitamines, sels minéraux)
2. Les compatibilités alimentaires (digestion des aliments, temps de digestion, enzymes digestives)
3. L'absorption et l'assimilation des nutriments
4. Les équilibres alimentaires (acido-basique, énergétique, constructif, fonctionnel)
5. Les rations alimentaires
6. Le cru et la cuisson des aliments

7. Les régimes alimentaires classiques et homogènes
8. Pratique de l'alimentation modulée (composition des repas, quantité, périodes de vie, compléments alimentaires, alimentation du bébé)
9. Etude de cas concrets - mise en situation

Module 2 : Diététique

Objet

Le module de « Diététique » fournit les aptitudes de conseiller en diététique d'hygiène naturelle basées sur l'étude des aliments et leur place dans l'alimentation humaine en fonction de leur composition, et de leur influence sur le fonctionnement du corps humain.

Le cours « Diététique » est composée de huit parties + l'étude de cas concrets – mise en situation.

Sommaire

1. La pollution des aliments (engrais, pesticides, additifs alimentaires)
2. Les critères de qualité des aliments
3. Alimentation et maladies dégénératives
4. Les critères de qualité des aliments
5. Les aliments d'affaiblissement et de dégénérescence du corps
6. Les aliments de compromis
7. Les aliments biodynamique
8. L'alimentation humaine
9. Etudes de cas - mise en situation

Durée de la formation

2 ans (possibilité de réaliser la formation en 1 an)

Contrat de formation

Entre :

1- Le formateur :

Dr Raphaël Perez,

SARL Pleine santé, Dr PEREZ

Immeuble IBS – 24, Avenue Joannès Masset, 69009 LYON

Tél : 06 29 39 51 00 - Siret 829 391 630 00011

2- L'étudiant

Dont les coordonnées sont renseignées dans le formulaire d'inscription.

est conclu le contrat de formation.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, le docteur Raphaël Perez s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Conseiller en bionutrition – Hygiène naturelle », comprenant les modules, « Système digestif et nutrition » et « Diététique » pour répondre à la demande de l'étudiant.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'objectif est d'intégrer :

- le fonctionnement du système digestif ;
- les besoins nutritionnels ;
- la composition des aliments pour répondre aux différents besoins du corps humain, selon les circonstances de vie ;
- l'influence des aliments sur le corps humain et sur la santé ;
- les réactions de l'organisme permettant d'identifier la tolérance d'un régime alimentaire et d'une évolution alimentaire ;
- la personnalisation des modulations de l'alimentation.

Le programme de la formation est présenté dans les pages précédentes.

Sa durée est fixée à 320 heures, divisée en deux modules de 160 heures.

A l'issue de la formation, un certificat de compétence sera délivré à l'étudiant, sous condition d'avoir réalisé tous les devoirs prévus au programme et obtenu un minimum de 12/20 au travail de fin d'étude et à son mémoire. Ce n'est pas un diplôme d'état.

Article 3 : Rythme de travail

L'étudiant est libre d'adopter le rythme de travail qui convient à ses disponibilités et ses objectifs. Des devoirs rendus avec régularité sont cependant les garants d'une bonne assimilation et progression pédagogiques. Le formateur ne peut être tenu pour responsable du manque d'implication de l'étudiant dans sa formation et de sa volonté de ne pas réaliser les devoirs demandés.

Article 4 : Durée de la formation

Une durée moyenne de 9 mois de formation par module, avec un rythme d'un devoir tous les 10 jours, est fournie à titre indicatif. Elle peut fluctuer en fonction du rythme de travail de l'étudiant, mais elle ne peut dépasser 3 ans pour l'intégralité de la formation (comprenant les 2 modules). Elle peut aussi être réalisée plus rapidement si l'étudiant y consacre le temps nécessaire.

Article 5 : Prérequis

Afin de suivre au mieux la formation et d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article 2, l'étudiant est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : un niveau bac minimum. Il est préférable de posséder des connaissances scientifiques. Une remise à niveau pourra être nécessaire, pour les personnes n'ayant pas de bases dans le secteur médical ou paramédical (médecin, pharmacien, infirmier, kinésithérapeute, ostéopathe, naturopathe, ergothérapeute, etc.).

Article 6 : Délai de rétractation

A compter de la date de commande de la formation, l'étudiant dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter sans avoir à justifier de motif. Il en informe le formateur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée de l'étudiant.

Article 7 : Organisation de la formation

L'enseignement est dispensé à distance. Il comprend :

- L'envoi des supports pédagogiques (livres, documents numériques écrits, vidéos) à l'adresse (postale et courriel) indiquée par l'étudiant ;
- les directives de travail et conseils nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Les devoirs sont à réaliser à l'écrit ou à l'oral ;
- La correction personnalisée des devoirs pour les devoirs écrits ou la réalisation de séances orales de formation (individuelles et collectives) ;
- La mise à disposition d'une assistance pédagogique tout au long de la formation ;
- Deux séances d'évaluation orale de l'évolution et de l'acquisition des compétences en milieu et fin de chaque module (uniquement si la formation est réalisée à l'écrit) ;
- Un questionnaire de fin de formation ;
- la réalisation d'un mémoire sur un sujet déterminé avec le directeur de formation.

Article 8 : L'envoi des supports pédagogiques

Dès l'enregistrement et la validation du présent contrat, un premier envoi correspondant aux supports pédagogiques et devoirs de la première partie de la formation sera expédié à l'étudiant.

Article 9 : Prix de la formation

Prix de la formation d'hygiène naturelle de Conseiller en bionutrition :

A partir de 3 690 euros TTC.

Plusieurs plans de financement sont proposés (tarifs TTC, frais de gestion inclus, avec versement à l'échéance tous les 30 jours) : en 3 versements (1^{er} versement de 1 100 euros suivi de 2 versements de 1 295 euros, soit 3 690 euros), en 6 versements de 627 euros (3 762 euros), en 10 versements de 386 euros (3 860 euros) ou en 15 versements de 265 euros (soit 3 975 euros).

Offre spéciale rentrée 2018 (valable jusqu'au 15 octobre 2018) :

Plans de financement proposés (tarifs TTC incluant l'offre spéciale et les frais de gestion, avec versement à l'échéance tous les 30 jours) :

- En 3 versements avec premier versement de 777 euros à l'inscription, suivi de 2 versements de 910 euros soit 2 597 euros
- En 6 versements de 447 €, soit 2 682 euros
- En 10 versements de 275 €, soit 2 750 euros
- En 15 versements de 189 €, soit 2 835 euros

L'offre promotionnelle spéciale rentrée 2018 est valable jusqu'au 15 octobre 2018 inclus (date du cachet de la poste ou de l'e-mail contenant le bulletin d'inscription faisant foi).

Le prix de la formation comprend l'envoi des supports pédagogiques et devoirs prévus au programme, les corrections des devoirs et l'assistance pédagogique. Le prix est ferme et non révisable pendant la durée de validité du contrat

Article 10 : Interruption des paiements et suspension de la formation

En cas d'interruption d'un des paiements, ou de suspension des règlements, l'accès aux documents pédagogiques en ligne et la correction des devoirs seront bloqués.

En cas d'interruption de paiement, le service de recouvrement sera saisi pour prendre toutes les mesures nécessaires au respect de l'échéancier initialement convenu.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Le contenu de la formation est la propriété du docteur Raphaël Perez et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction partielle ou intégrale des supports de cours, fascicules, prise de films par vidéo, caméra ou photographie est illicite et est susceptible de constituer une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. Le stagiaire s'interdit toute reproduction ou exploitation des éléments qui constituent la formation, sans autorisation expresse, écrite et préalable du docteur Raphaël Perez, qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Par ailleurs, le docteur Raphaël Perez reste propriétaire exclusif de l'ensemble des éléments fournis lors de la formation. Le stagiaire dispose d'un droit d'utilisation personnel de tout support et de tout enseignement dispensé. Le stagiaire pourra utiliser les connaissances acquises afin de les appliquer pour toute fin personnelle ou professionnelle, néanmoins, il s'interdit de reproduire l'enseignement dispensé à titre onéreux ou gratuit.

Article 12 : Modalité de résiliation de contrat

Le présent contrat peut être résilié par l'étudiant ou son représentant légal, dans les 3 premiers mois de son entrée en vigueur par lettre recommandée au directeur pédagogique. En cas de défection ou de rupture des cours, la participation financière à cette formation demeure acquise.

Article 13 : Interruption de formation

En cas de cessation anticipée de la formation par le formateur, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Dans les 3 premiers mois du contrat, l'intégralité des sommes versées sont remboursées. Au-delà de 3 mois, 75% des sommes versées sont remboursées. Au-delà de 6 mois de formation, 50% des sommes versées sont remboursées.

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, toute formation commencée est intégralement due.

Si l'étudiant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 14 : Cas de différends

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Modèle de formulaire de rétractation

Formulaire relatif au délai de rétractation prévu par l'article L.121-20-12 du Code de la Consommation, à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à :

Pleine santé, Dr PEREZ

Immeuble IBS – 24, Avenue Joannès Masset, 69009 LYON

Cette rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai 14 jours prévu à l'article du Code de la Consommation, lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné(e)

Nom..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville

Déclare renoncer au contrat :

Conclu le/...../....., avec le Dr Raphaël PEREZ

Date :/...../.....

Signature

Bulletin d'inscription

Formulaire à remplir et à renvoyer par email à raphael.perez@coachclicsante.com ou par courrier à l'adresse suivante : Raphaël Perez – 4 rue des Fuschias – 38280 Villette d'Anthon. L'inscription peut également être effectuée en ligne, sans ce bulletin d'inscription, avec paiement sécurisé par carte bancaire. Tout paiement en ligne vaut acceptation pleinement, consciemment et sans réserve les conditions de la formation.

M. Mme Mlle (Ecrire lisiblement en lettres capitales, merci)

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Pays :

Tel domicile : Tel Portable :

E-mail :@.....

Date et lieu de naissance : le : / / à :

Ai reçu et conservé le présent document 7 jours, délai légal pendant lequel j'ai pris connaissance des 7 pages précédentes et j'accepte pleinement, consciemment et sans réserve les conditions de la formation. Je m'engage à suivre la formation de Conseiller en bionutrition – hygiène naturelle, sous la direction du Dr Raphaël Perez. Tarifs TTC contractuels, valables jusqu'au 31 décembre 2018 (hors offre spéciale)

Choisissez votre mode d'apprentissage (cochez la case de votre choix) :

- Oral
- Devoirs écrits (comprenant 2 séances orales de vérification des acquis par module)

Choisissez votre plan de financement

Vous bénéficiez du tarif de l'offre spéciale rentrée 2018 pour toute inscription conformément réalisée jusqu'au 15 octobre 2018 :

- 3 versements : 1^{er} versement de 1 100 € à l'inscription suivi de 2 versements de 1 295 € soit 3 690 €
(**Offre spéciale** : 1^{er} versement de 777 € à l'inscription suivi de 2 versements de 910 € soit 2 597 €)
- 6 versements de 627 euros soit 3 762 €
(**Offre spéciale** : 6 versements de 447 €, soit 2 682 €)
- 10 versements de 386 euros soit 3 860 €
(**Offre spéciale** : 10 versements de 275 €, soit 2 750 €)
- 15 versements de 265 euros soit 3 975 €
(**Offre spéciale** : 15 versements de 189 €, soit 2 835 €)

Choisissez votre mode de règlement :

Carte bancaire

Pour valider votre inscription par carte bancaire, vous recevrez un lien de paiement sécurisé ou vous pouvez directement accéder au paiement avec le lien ci-dessous

[Paiement en ligne par carte bancaire](#)

Virement bancaire

Banque :

CIC Lyon Vaise Valmy

FR76 1009 6181 6600 0797 4050 238

CMCIFRPP

Chèque

Chèques à l'ordre de Pleine santé, Dr PEREZ,

Merci d'envoyer vos chèques à l'adresse suivante :

Raphaël Perez, 4 rue des fuschias - 38280 Villette d'Anthon

Je soussigné(e)

m'inscris à la formation Conseiller en bionutrition – hygiène naturelle et accepte les Conditions Générales de la formation

Fait à....., le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »